

Maîtriser la gestion des événements indésirables en ESMS

Objectifs :

- Identifier et reconnaître un événement indésirable.
- Comprendre les enjeux réglementaires et éthiques de la déclaration.
- Maîtriser les outils de déclaration et d'analyse.
- Mettre en œuvre une démarche d'amélioration continue de la qualité

Programme :

Comprendre les événements indésirables en ESMS

- Événement indésirable (EI), grave (EIG), à potentiel (EIP), sentinelle.
- Événement porteur de risques, dysfonctionnements.
- Typologie des EI dans les ESMS :
- Chutes, erreurs de traitement, fugues, violences, erreurs administratives, etc.
- Spécificités du médico-social (accompagnement vs soins).
- Cadre réglementaire (décret 2005-1656, HAS, ARS, loi qualité 2022).

Déclarer pour prévenir

- Pourquoi déclarer ? Enjeux pour les usagers, l'équipe et l'établissement.
- Identifier les barrières à la déclaration (peur, culpabilité, manque de temps...).
- Encourager une culture juste et non punitive.
- Outils de déclaration :
- Fiche EI interne
- Plateforme nationale des EIGS (HAS)
- Registre ou logiciel qualité

Analyser les événements pour agir

- Différence entre analyse simple et analyse approfondie (CREX, REMED, RMM).
- Présentation de l'arbre des causes.
- Méthode ALARM (HAS), fiche REACT.
- Cas pratiques :
- Analyse d'un événement indésirable fictif (chute, erreur de médicament...)
- Identification des causes profondes et plan d'actions.

Impliquer l'équipe dans une dynamique qualité

- Intégrer la gestion des EI dans la démarche qualité continue.
- Rôle du personnel, de l'encadrement, du CVS.
- Organisation de retours d'expérience (REX / CREX) réguliers.
- Suivi des actions correctives et préventives.
- Communication positive autour des retours d'incident.

Mise en place d'un plan d'application des acquis de la formation

Bilan, évaluation des acquis de la formation et de la satisfaction des participants

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Co-construction des savoirs avec les participants afin d'ancrer plus durablement les acquis
- Regards croisés, analyse de situations vécues par les participants et de cas pratiques généralisés et anonymisés, issus du fonctionnement d'établissements médico-sociaux
- Réflexions individuelles et collectives
- Mutualisation de bonnes pratiques
- Mise en place d'un plan d'application individuel des acquis de la formation

Modalités d'évaluation

- Test de positionnement
- Suivi de la progression individuelle et collective tout au long de la formation
- Evaluation des acquis (tests, exercices, études de cas, mises en situation) avec remise d'une attestation des compétences acquises accompagnant le certificat de réalisation de la formation
- Evaluation de l'intégration des notions clés dans le cadre de l'écriture du plan d'application individuel des acquis de la formation

Profil du formateur : Formateur psychologue

Durée : 1 jours (7 heures)

Public : Tout professionnel d'un établissement

Prérequis : aucun

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Au-delà des lieux de formation inter qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, nous nous engageons à rendre nos **formations accessibles à tous**, et à trouver la meilleure solution afin que chacun puisse en bénéficier.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous remercions de prendre contact avec **Julien COOLEN, Directeur et Référent Handicap** à l'adresse julien.coolen@coimparo.fr

Nous ferons le point sur votre situation et sur les ajustements nécessaires pour suivre la formation dans les meilleures conditions.

Vous serez également accompagné/e tout au long de votre parcours de formation pour s'assurer que les ajustements et compensations mis en œuvre répondent bien à vos besoins.

Pour toute demande de mise en place de formation au sein de votre établissement, contacter notre équipe au 06 66 86 46 35 ou par mail à l'adresse contact@coimparo.fr

Co'Imparo s'engage à apporter une réponse personnalisée à vos demandes de devis et vos inscriptions dans un délai de 7 jours ouvrés maximum.

Délai moyen de mise en place de la formation suite à une demande : 1 mois (hors demande urgente).